

La campagne de prophylaxie 2022-2023 va être accompagnée de changements importants dans le suivi sanitaire de nos élevages. La mise en application de la Loi Santé Animale Européenne en IBR, se traduit par un allègement des prophylaxies, sous certaines conditions, mais également un renforcement des mesures lors des mouvements d'animaux. En parallèle, un choix important a été fait par les Elus de votre GDS pour mettre en place un suivi de la Besnoitiose pour tous les élevages. Ainsi, il sera possible de réaliser une photographie complète de notre département et de donner des outils de gestion et de maîtrise.

Les équipes de FODSA-GDS Aveyron restent à votre écoute et à votre disposition.

Le Président
Bernard LACOMBE

La Directrice
Audrey CARRIERE

Besnoitiose - Un dépistage pour tous !

La Besnoitiose est connue depuis de nombreuses années sur notre département. Historiquement présente sur le sud Aveyron, cette maladie transmise par les mouches et les taons -mais aussi par les aiguilles- tend à se diffuser. De nouveaux outils de dépistage viennent d'être validés, et votre GDS12 souhaite dès à présent initier un nouveau programme de dépistage afin de donner à chacun des outils de gestion et de maîtrise.

Un enjeu majeur pour les prochaines années

Les cheptels infectés pourront envisager un plan de maîtrise. Et les élevages sains pourront se protéger en achetant des bovins négatifs et en gérant le voisinage au pâturage.

La vente des reproducteurs pourra ainsi être sécurisée et assurera la continuité de nos marchés. Les rassemblements pourront également être mieux sécurisés.

Que va-t-il se passer pour cette campagne ?

Le GDS de l'Aveyron va programmer à tous les éleveurs bovins un dépistage de la Besnoitiose sur les prises de sang de prophylaxie ou sur le lait pendant la campagne 2022/2023. Pensez qu'un changement d'aiguille est indispensable entre chaque prise de sang.

Ce dépistage apparaîtra sur les documents de vos vétérinaires et permettra un dépistage automatique à Aveyron Labo. Il est entièrement financé par votre GDS afin de faire un état des lieux du département.



Eleveur allaitant	Sélectionneur en suivi paratuberculose	Jeune installé sous convention	Eleveur laitier
20 animaux de plus de 24 mois en mélanges de 10	Tous les animaux de plus de 24 mois en mélanges de 10	Tous les animaux de plus de 24 mois en mélanges de 10	1 mélange de lait de tank en octobre 2022

IBR - Entrée en application de la nouvelle Loi européenne Santé Animale.

Suite à l'arrivée d'un nouvel Arrêté Ministériel IBR au cours de la campagne 2021/2022 une nouvelle réglementation va s'appliquer à compter du 1^{er} octobre 2022 et du démarrage de la nouvelle campagne 2022/2023.

Cette nouvelle réglementation issue de la LSA européenne modifie les règles d'analyses, de qualification et de mouvements pour les cheptels.

Le dépistage 2022/2023 : prélèvements et analyses

La LSA reconnaît le travail accompli depuis de nombreuses années par les éleveurs français et se traduit par l'allègement de dépistage dans les cheptels indemnes depuis plus de 4 ans (cf conditions au verso) à compter de cette campagne.

Pour les cheptels allaitants indemnes depuis 3 ans ou moins, les conditions de dépistage resteront les mêmes.

Pour les cheptels laitiers indemnes :

- depuis plus de 4 ans, un lait de tank annuel sera analysé.
- depuis moins de 4 ans, 6 laits de tank seront analysés.

Pour les cheptels non indemnes, les analyses se feront en individuel et non plus en mélange afin d'augmenter la sensibilité de détection.

Le dépistage va donc évoluer comme suit :

Cheptel indemne de moins de 40 bovins (≥24Mois)	Cheptel de plus de 40 BV indemnes IBR depuis <4 ans Et cheptel détenant un autre atelier dérogatoire	Cheptel de plus de 40 bovins indemnes IBR depuis ≥4ans (avant le 01/09/19)	Cheptel non indemne ALLAITANT et LAITIER
Analyse de tous les animaux de plus de 24 mois en mélanges de 10*	Analyse de tous les animaux de plus de 24 mois en mélanges de 10	Analyse de 40 animaux de plus de 24 mois en mélanges de 10	Analyse de tous les bovins de plus de 12 mois en analyses individuelles

* En cas d'absence de bovins de plus de 24 mois, les prélèvements s'effectuent sur les animaux de plus de 12 mois.

Les animaux à prélever seront préalablement choisis par le logiciel d'Etat SIGAL.

Si l'ensemble des animaux de plus de 24 mois ne doivent pas être prélevés, le GDS12 vous enverra la liste des animaux à prélever dès que votre vétérinaire aura programmé votre prophylaxie et nous en aura informé. **Vous pourrez ainsi identifier en amont les animaux et**

préparer la visite de votre vétérinaire sanitaire.

Pour les cheptels qui souhaitent se qualifier rapidement, il est désormais possible d'obtenir la qualification indemne dès la 1^{ère} prophylaxie suite au départ du dernier bovin positif, sous conditions de prélever l'ensemble des bovins présents le jour de la prophylaxie (veaux inclus).

Le GDS de l'Aveyron est actuellement « tiers-payant » pour les prophylaxies (campagne 2022/2023, discussions en cours avec les représentants des vétérinaires). Les analyses de mélange et les analyses sur lait IBR sont financées par le Département et le GDS12.

Des changements également pour les conditions de mouvements des bovins

A compter du 1^{er} octobre 2022, il ne sera plus possible de vendre des animaux (y compris des bovins négatifs) issus de cheptels non indemnes à des cheptels indemnes ou en cours de qualification. Concrètement, un bovin issu d'un cheptel non Indemne ne pourra être vendu qu'à un cheptel de statut IBR équivalent ou inférieur.

Les animaux issus de ce cheptel devront, avant départ, effectuer une **quarantaine** certifiée par le vétérinaire et un contrôle sérologique au moins **21 jours** après le début de la quarantaine (modèle d'attestation de quarantaine disponible sur le site internet du GDS12). Entre 15 et 30 jours après introduction, un deuxième contrôle sérologique sera effectué (isolement du bovin introduit dans l'attente des résultats).

Pour les cheptels indemnes, les conditions de mouvement restent identiques.

Pensez aux « packs intro » pour protéger votre troupeau en contrôlant vos achats !

